



SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org

RAPPORT FINANCIER

2021



Assemblée générale ordinaire
du 16 juin 2022



sommaire

03

RAPPORT
FINANCIER

10

INDICATEURS

12

BILAN ET
COMPTE DE RÉSULTAT

18

ANNEXE

- 20 1. Préambule
- 20 2. Présentation de l'association et de ses activités
- 21 3. Règles et méthodes comptables
- 26 4. Informations relatives au bilan
- 34 5. Informations relatives au compte de résultat
- 36 6. Autres informations
- 37 7. Informations spécifiques relatives aux entités faisant appel public à la générosité

41

RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES

SOS VILLAGES
D'ENFANTS
FRANCE

Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org

Association reconnue d'utilité publique
(décret du 8 mai 1969)

8 villa du Parc Montsouris 75014 Paris
Tél. : 01 55 07 25 25 - Fax : 01 49 95 02 85
www.sosve.org - contact@sosve.org

Éditeur :
SOS Villages d'Enfants France

Conception :
Valère Specque

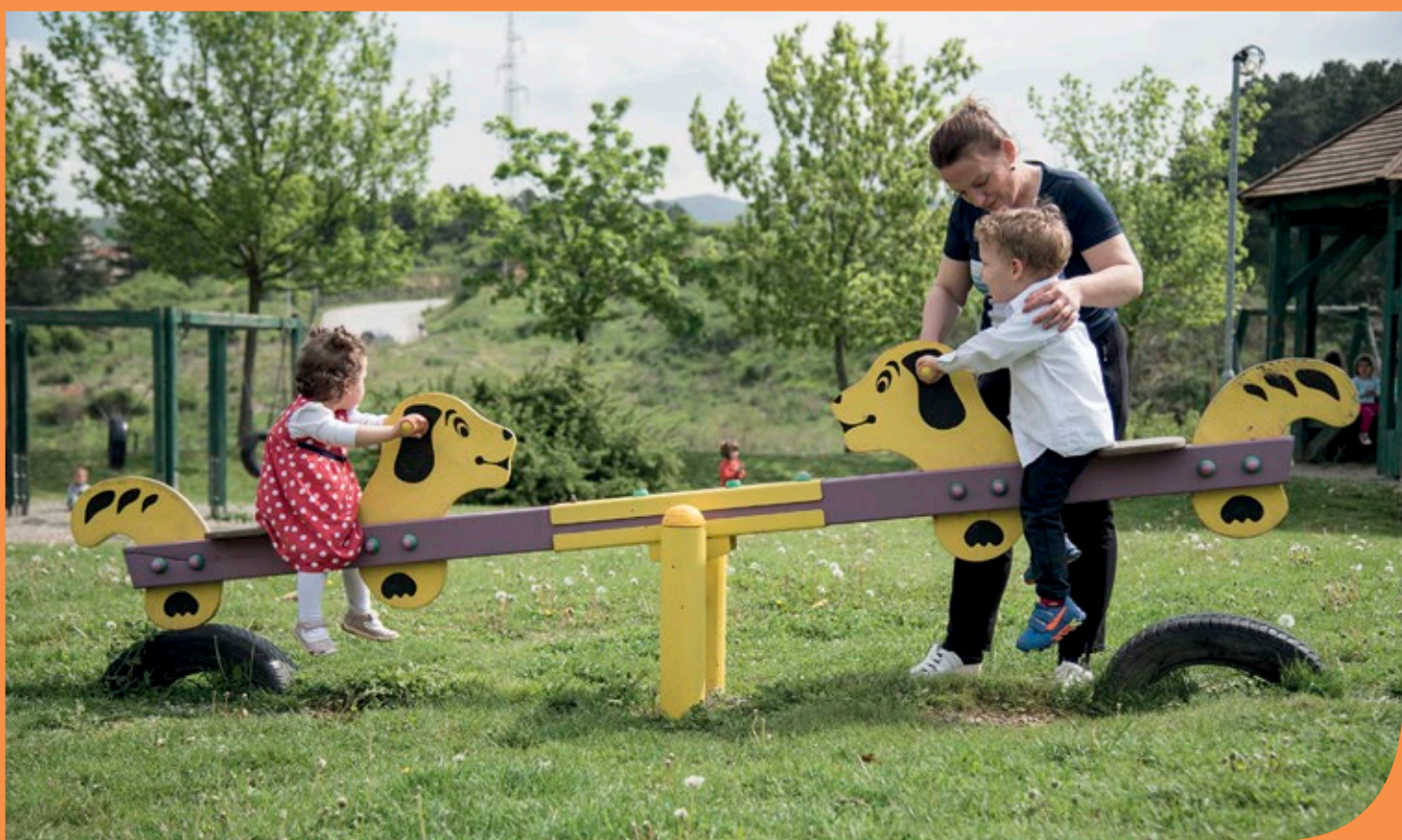
Impression :
Dejalink

Photos :
Nina Ruud, Gerhard Berger, SOS Villages
d'Enfants France, Katerina Ilievska,
Jens honoré, Alejandra Kaiser, Emma With

SOS Villages d'Enfants est adhérente de France générosités, Nexem, OPCO Santé, Coordination SUD (Solidarité Urgence Développement), CHD (Coordination humanitaire et développement), AEDE (Agir ensemble pour les droits de l'enfant), F3E (Fonds pour la promotion des études transversales, des études préalables et de l'évaluation), Uniopss et Vers le Haut.

© 2022 SOS Villages d'Enfants France
Tous droits réservés

RAPPORT FINANCIER



L'année 2021 est la quatrième année de mise en œuvre du plan stratégique 2018-2022.

Elle est également celle de la continuité de la mise en place, pour la seconde année, des dispositions des règlements comptables n° 2018-06 et 2019-04 approuvés par l'Autorité des normes comptables.

L'année 2021 est marquée par la poursuite du développement de l'association :

- en France, avec l'extension de la capacité d'accueil du village de Gémozac de neuf places au cours de l'été 2021, les travaux d'aménagement des locaux du nouveau siège social à Paris 14^e, réceptionnés en juillet 2021, et le déménagement des équipes du siège à compter du 16 août 2021, l'engagement

de frais préliminaires à la construction de trois nouveaux villages (Cusset et Commeny dans l'Allier, Fontcouverte en Charente-Maritime), des travaux de réagencement et de rénovation de l'accueil relais de Guerville dans les Yvelines, d'une capacité d'accueil de dix places (dispositif innovant pour éviter les ruptures de parcours) ;

- dans le monde, un niveau d'engagement supérieur à celui de 2020, atténué cependant par les concours de bailleurs institutionnels tels que l'AFD, la DCI Monaco et le ministère des Affaires étrangères ;
- au niveau de la collecte, des libéralités à 12 980 k€ pour 11 486 k€ en 2020 et des produits de collecte à 23 905 k€, en hausse de 950 k€ par rapport à 2020, dans un contexte général de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

L'impact sur les comptes de ce développement se traduit par des produits en hausse importante (de 82,2 à 90 M€) et des charges également en augmentation significative du fait de l'accroissement de l'activité (de 83,4 à 87,6 M€). Cela conduit à la constatation **d'un résultat global excédentaire de 2 415 k€**. Retraité d'une correction des budgets familiaux non engagés au 31/12/2021 pour un montant de 1 245 k€, **ce résultat excédentaire 2021 est ramené à 1 170 k€**, soit une amélioration de l'excédent de 2 343 k€ (1 170 k€ en 2021 versus - 1 173 k€ en 2020).

Cet excédent retraité à 1 170 k€ se décompose de la manière suivante :

(1) Un excédent retraité de la gestion sur fonds privés* de 1 566 k€ en 2021 (2 811 k€ - 1 245 k€), contre un déficit de 394 k€ en 2020 ;

(2) Un déficit net de la gestion contrôlée issue des conseils départementaux de 396 k€ en 2021, contre un déficit net de 779 k€ en 2020.

* Cf. *compte de résultat par centres de coûts pages 8 et 9*

En ce qui concerne la gestion sur fonds privés, cette évolution s'explique principalement par :

- une baisse de 458 k€ du besoin de financement par les fonds privés des établissements en France ;
- une baisse de 425 k€ des charges nettes inhérentes au dernier établissement associé La Ferme du Major, à la suite de la fusion-absorption par Ageval à la mi-décembre 2020 et au dénouement au cours du 4^e trimestre 2021 des opérations réciproques restantes en compte courant ;
- une baisse de 64 K€ des actions à l'international (21 529 k€ en 2021 versus 21 593 k€ en 2020) ;
- une hausse de 1 079 k€ de la marge nette dégagée grâce aux libéralités.

I. ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT ANALYTIQUE 2021

I.1. LES VILLAGES D'ENFANTS EN FRANCE, LA MCM, ET LE SIÈGE « SERVICES SUPPORT »

I.1a. Financés par les fonds privés

Notre activité dans les établissements en France, financée par les ressources privées de notre association, fait apparaître un besoin de financement, après retraitement des budgets familiaux de 1 245 k€, de 3 948 k€ en 2021, contre 4 406 k€ en 2020.

Cette baisse de 458 k€ s'explique principalement par les rubriques suivantes :

- des charges de provision pour indemnités de fin de carrière en baisse de 940 k€ par rapport à 2020 (variations respectives 2021/2020 et 2020/2019 de - 395 k€ et + 545 k€) ;
- la constitution d'une provision pour risques sur cotisations Urssaf pour 251 k€ ;
- des produits et legs affectés aux villages et au siège en hausse de 468 k€ ;

- une provision pour congés payés en baisse de 397 k€ par rapport à 2020, intégrant la montée en charge des nouveaux villages ouverts et minorée des journées de congé prises avant mi-juin 2021, en apurement de la situation antérieure de fin mai 2020 (journées de congé différées en lien avec la crise sanitaire).

Le Conseil d'administration a fixé un objectif d'utilisation des fonds privés plafonné à 10 %.

Le taux de prise en charge sur fonds privés s'établit à 7,77 % en 2021, contre 8,91 % en 2020, 8,77 % en 2019, 6,89 % en 2018 et 7,42 % en 2017. Ce taux est donc en dessous de cette limite de 10 %.

I.1b. Financés par le prix de journée (gestion contrôlée)

RÉSULTAT NET ET ACTIVITÉ

L'activité financée par les conseils départementaux dégage pour l'exercice 2021 un déficit net de 396 k€, contre un déficit net de 779 k€ en 2020. Ces déficits nets seront reportés en 2023 aux comptes administratifs.

Les déficits 2021 viennent pour partie en augmentation des prix de journée fixés par les conseils départementaux.

Quant aux excédents 2021, ils viennent pour une partie en réserve de compensation et/ou en affectation à des projets d'investissements et pour une autre partie en minoration des prix de journée fixés par les conseils départementaux.

Le nombre de journées réalisées en 2021 (353 560 J) est en hausse de 24 901 journées par rapport au réel 2020 (328 659 J), soit une augmentation nette globale de 7,58 %.

Cette activité, déduction faite des journées effectuées dans les programmes de renforcement des familles (PRF), est en hausse de 20 038 par rapport au réel 2020 et de 6 097 par rapport aux journées prévisionnelles accordées par les conseils départementaux. Cette augmentation nette de l'activité est surtout liée, pour plus de 13 500 journées, à l'accroissement de l'activité des cinq établissements du conseil départemental du Nord, et pour plus de 10 500 journées, par la montée en charges des quatre derniers nouveaux villages (Beauvais-sur-Matha, Gémozac, Le Lion-d'Angers et Besse-sur-Issole).

Les PRF ouverts en 2017 dans le département du Nord et au village de Calais ont totalisé 19 648 journées en 2021, contre 14 785 en 2020, soit une variation de + 4 863 journées.

Les deux établissements présentant des déficits d'activité importants par rapport aux données budgétaires 2021 sont les suivants :

Jarville : 494 jours.

Ce déficit s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs :

1. 2021 est une année de transition au niveau du binôme de direction : arrivée d'une nouvelle directrice après l'intervention d'un manager de transition. La cheffe de service a pris son poste en janvier 2022.

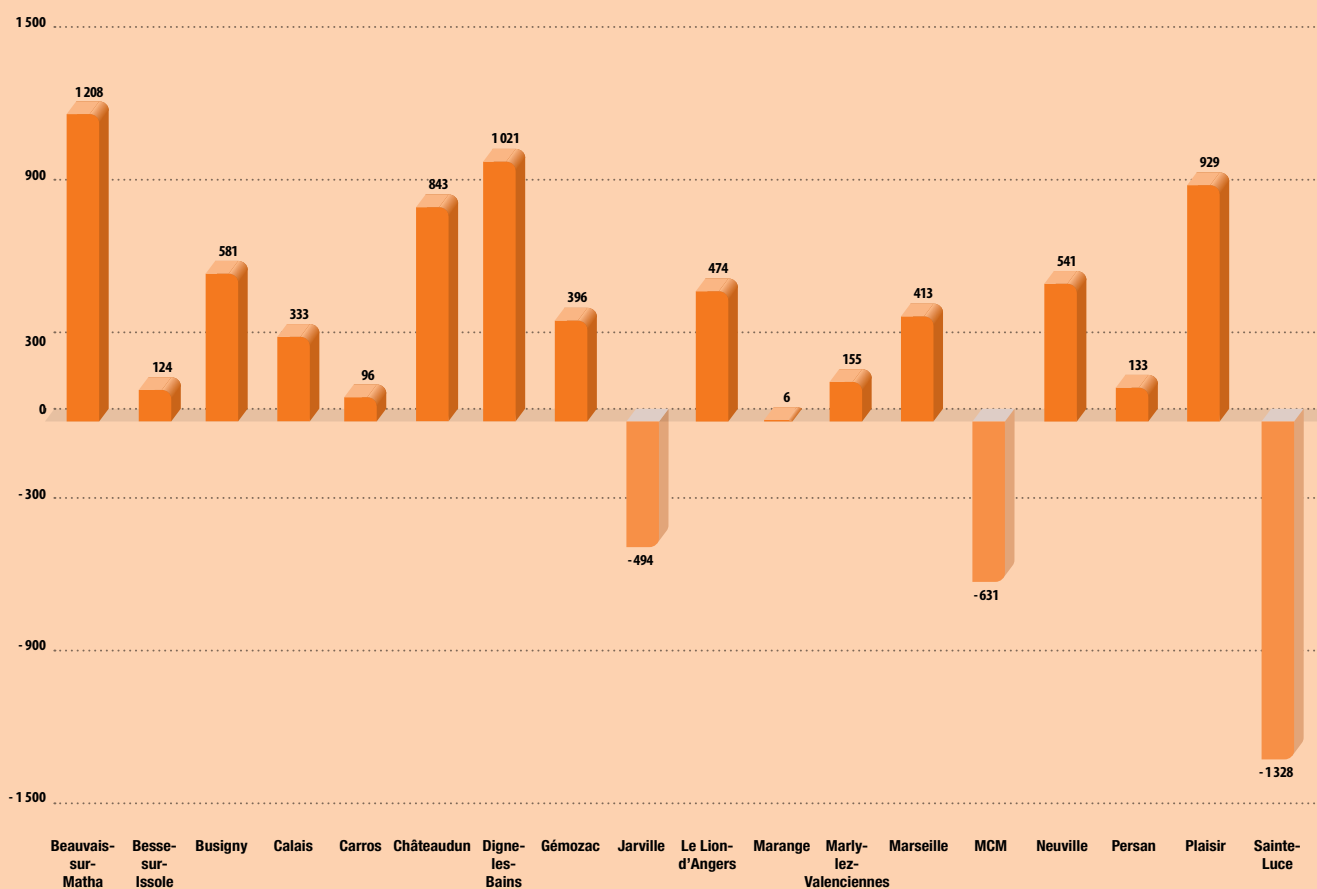
2. Les maisons ne sont pas stabilisées, à la suite d'arrêts maladie et à des départs d'accueillantes, ce qui retarde les admissions.

Sainte-Luce : 1 328 jours.

ACTIVITÉ 2021

DES VILLAGES D'ENFANTS SOS ET DE LA MAISON CLAIRE MORANDAT

Excédent et déficit en jours



L'année 2021 est marquée par l'autorisation d'augmenter la capacité d'accompagnement du village. Le conseil départemental de Loire-Atlantique a accordé une extension d'activité de cinq places au 1^{er} octobre 2021, avec une rétroactivité de cette décision à compter du 1^{er} janvier 2021, d'où une activité réelle en dessous de l'activité prévisionnelle allouée.

RECETTES

Les produits de l'activité des villages financés par le prix de journée augmentent de 2 503 k€ pour s'établir à 47 872 k€, contre 45 369 k€ en 2020 (+ 5,5 % par rapport à 2020). 46 496 k€ sont des recettes de prix de journée issues des conseils départementaux. Les autres produits, pour 1 376 k€, correspondent à diverses rubriques (avantages en nature, remboursements de tickets restaurant, de contrats aidés, reprises de provisions, produits de cession d'éléments d'actif...).

Cette variation est issue essentiellement de la hausse des produits provenant des conseils départementaux pour 2 206 k€, se décomposant en effet activité pour 3 355 k€ et en effet prix pour - 1 149 k€ (prix de journée moyens globaux, y compris avec les PRF de 134,76 € pour 2020 et de 131,51 € pour 2021).

En ne tenant pas compte des journées et des recettes de prix de journée PRF, ces PJ moyens passent de 138,47 € en 2020 à 136,34 € en 2021, soit une hausse des recettes de prix de journée de 2 065 k€, se décomposant en effet activité pour 2 775 k€ et en effet prix pour - 710 k€.

DÉPENSES

Les charges financées par les prix de journée augmentent de 2 120 k€ pour s'établir à 48 268 k€, contre 46 148 k€ en 2020.

Cette variation est principalement liée aux postes suivants :

- les budgets familiaux en hausse de 453 k€, en lien avec l'augmentation de l'activité de 20 038 jours (hors PRF) ;
- les achats, services extérieurs et autres services extérieurs en hausse de 680 k€, inhérents aux montées en charge des villages de Gémozac, du Lion-d'Angers et de Besse-sur-Issole ainsi que celles des différents dispositifs au sein des cinq établissements financés par le conseil départemental du Nord ;
- les frais de personnels qui augmentent de 1 082 k€, résultat de plusieurs paramètres en 2021 :
 - Pleine montée en charge en 2021 des créations de postes en 2020 des villages du Lion-d'Angers, de Besse-sur-Issole, et ouverture de deux nouvelles maisons familiales au village de Gémozac.
 - Pleine montée en charge en 2021 des créations de postes liés aux Safi de Marly et Neuville, et des nouveaux dispositifs à la Maison Claire Morandat.
 - Effets du « Glissement Vieillesse Technicité ».
 - Monétisation de journées inscrites au compte épargne-temps (CET). Comme des provisions ont été constatées au moment de l'inscription en CET, une contrepartie de ces charges figure en reprise de provisions pour fonds dédiés CET dans les produits. À la fin de cet exercice, ces dotations aux provisions CET, ainsi que les reprises sur provisions CET

ont été portées en hausse et en baisse de la masse salariale chargée (les valorisations de jours CET constituant des dettes vis-à-vis du personnel salarié et non des provisions).

I.2. LES ÉTABLISSEMENTS ASSOCIÉS

Les dernières écritures concernant La Ferme du Major ont été constatées au cours du dernier trimestre 2021, après la conclusion l'été dernier d'un avenant au traité de fusion avec Ageval, qui a permis à SOS Villages d'Enfants de réduire son engagement en 2020 au niveau de sa contribution d'équilibre pour La Ferme du Major.

I.3. LES ACTIONS DANS LE MONDE

Nos actions dans le monde se sont élevées en 2021 à 21 529 k€, en baisse de 64 k€ par rapport à l'année précédente.

Les charges brutes sont passées de 22 228 k€ en 2020 à 24 719 k€ en 2021, soit une hausse significative de 2 491 k€, atténuée par :

- des concours publics en hausse importante de 1 383 k€ par rapport à 2020 (subventions de l'AFD, de la DCI Monaco, du ministère des Affaires étrangères) ;
- des gains de change de 891 k€ réalisés pour notre association, par la fédération internationale, au titre de la trésorerie perçue des associations de soutien et non intégralement virée aux associations nationales SOS Villages d'Enfants dans le monde ;
- des dons de partenaires et de legs en hausse de 265 k€.

Les dépenses de construction et de rénovation pour 1 642 k€ sont en baisse de 1 641 k€ par rapport à 2020.

En 2021, elles se rapportent aux rénovations des villages au Niger (809 k€), en Côte d'Ivoire (505 k€) et au Mali (328 k€).

D'autres dépenses pour soutenir des projets de la fédération ont été engagées pour 387 k€ (projets « Autonomisation », « Child Safeguarding » et « Connect SOS »).

La cotisation fédérale versée à SOS Villages d'Enfants International s'établit à 1 302 k€, contre 890 k€ en 2020.

I.4. LA COLLECTE NETTE DE FONDS ET LA COMMUNICATION

I.4a. Collecte de fonds

La collecte de fonds permet de dégager une marge nette de 17 741 k€ en 2021, contre 17 437 k€ en 2020, en hausse de 304 k€, soit + 1,7 %.

Les produits bruts de la collecte augmentent de 906 k€, soit + 3,9 %, pour s'établir à 23 934 k€.

Quant aux dépenses de la collecte, elles passent de 5 591 k€ en 2020 à 6 223 k€ en 2021, soit une hausse de 632 k€ en lien essentiellement avec les opérations de prospection.

I.4b. Libéralités

Les produits nets des legs, des donations et des assurances-vie sont en hausse de 1 494 k€ pour atteindre 12 980 k€ en 2021, ce qui est une excellente performance.

Le montant perçu au titre des assurances-vie, inclus dans ce résultat, est en très légère hausse en 2021 de 45 k€ par rapport à 2020 (4 995 k€ d'assurances-vie en 2021, contre 4 950 k€ en 2020).

La progression de ces produits nets provient donc pour l'essentiel des réalisations de dossiers de legs plus importantes en 2021 qu'en 2020.

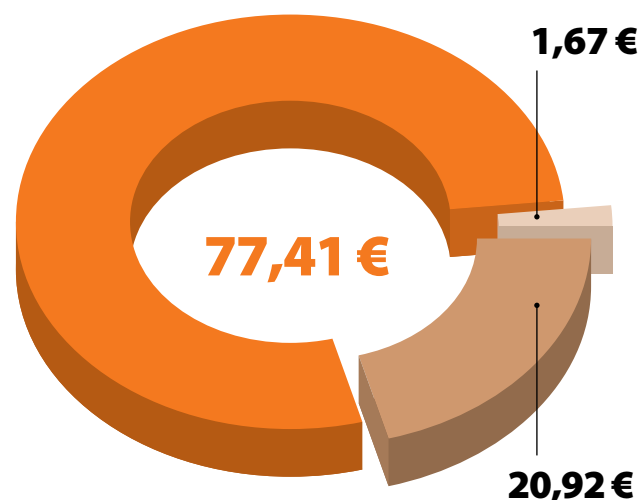
Les legs et donations acceptés par le Conseil d'administration s'élèvent à 4 671 k€ en 2021 (47 dossiers), contre 6 885 k€ en 2020 (47 dossiers).




En fin d'année 2021, la trésorerie restant à percevoir sur les dossiers legs et donations non encore réalisés est de 17 509 k€, contre 20 851 k€ en 2020.

INDICATEUR SUR COLLECTE, LEGS ET DONATIONS

Le taux de charges pour la collecte et les legs par rapport aux produits, issu du compte d'emploi des ressources, s'établit à 20,84 % pour 2021, contre 17,26 % en 2020.

Sur 100 € reçus de la seule générosité du public en 2021 (collecte et libéralités) :



-  Missions sociales en France et dans le monde
-  Frais de fonctionnement et provisions
-  Frais d'appel et de traitement des fonds, gestion des reçus fiscaux, charges et frais de personnels sur gestion des legs et du service donateurs

Le travail de rationalisation et de baisse des coûts d'appel à la générosité du public se poursuit, tout en ciblant le recrutement de nouveaux donateurs grâce à l'utilisation de plus en plus accrue du digital.

I.4c. La communication

Les charges de communication sont en hausse de 220 k€ par rapport au réel 2020 (1 694 k€ en 2021, contre 1 474 k€ en 2020), avec un accent mis sur les opérations de notoriété et d'image grand public.

I.5. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Les produits financiers, hors impôt sur les sociétés et gains de change, s'élèvent à 287 k€ en 2021, contre 353 k€ en 2020, en diminution de 66 k€.

Cette baisse s'explique principalement par la diminution des taux de rendement sur les bons de capitalisation.

Concernant le fonds Tana Placements, sa valorisation à fin 2021, par rapport au coût historique d'acquisition, génère une plus-value latente.

Les fonds dédiés sont passés de 326 k€ au 31/12/2020 à 211 k€ au 31/12/2021.

Dans ces 211 k€, 158 k€ dédiés au financement d'un ETP d'éducateur spécialisé pour l'espace de transition du village de Carros restent à engager sur les exercices à venir.

II. ANALYSE DU BILAN AU 31/12/2021

II.1. L'ACTIF IMMOBILISÉ

L'actif net immobilisé de l'association s'élève au 31 décembre 2021 à 84 540 k€.

Il est en baisse nette de 1 018 k€, dont :

- - 4 856 k€ provenant des biens immobiliers légués destinés à être cédés ;
- + 2 447 k€ de travaux d'agencement des locaux du nouveau siège social ;
- + 1 032 k€ de coût de construction de deux nouvelles maisons au village de Gémozac ;
- + 604 k€ de travaux de rénovation de deux maisons familiales et de la maison commune du village de Plaisir.

Les immobilisations corporelles en-cours relatives à des travaux engagés, mais non encore aboutis dans les villages et au siège au 31/12/2021 s'établissent à 2 330 k€, contre 19 703 k€ au 31/12/2020. Elles s'élèvent à :

- + 474 k€ pour les prochains villages d'enfants de Cusset, Commentry et Fontcouverte ;
- + 1 803 k€ pour l'accueil relais de Guerville.

II.2. LES FONDS PROPRES

Les fonds propres s'élèvent à 75 453 k€ au 31 décembre 2021 et intègrent des réserves pour un montant de 59 442 k€.

La hausse des fonds propres de 2 884 k€ par rapport à 2020 s'explique essentiellement par le résultat excédentaire réalisé sur l'exercice 2021 de 2 415 k€, la conservation d'une maison pour les enfants, issue d'un legs pour 180 k€, ainsi que par la constatation d'une provision réglementée sur la réalisation de

la vente d'une maison au village de Jarville pour 146 k€ (plus-value sur cession immobilière).

II.3. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La baisse nette du compte de provisions pour risques et charges de 2 184 k€ s'explique principalement par :

- une provision pour indemnités de fin de carrière qui baisse de 395 k€ pour s'établir à 6 211 k€ en 2021, contre 6 606 k€ en 2020 ;
- une provision pour le compte épargne-temps (CET) constituée au 31/12/2020 pour 1 517 k€, qui a été reclassée dans les dettes sociales fin 2021, car il s'agit d'une dette de l'association vis-à-vis des salariés qui ont épargné des jours de congé ;
- une reprise de provisions de 632 k€ sur le village d'enfants de Ouagadougou ;
- la constitution d'une provision pour risque Urssaf de 251 k€...

CONCLUSION

SOS Villages d'Enfants a dégagé un résultat excédentaire de 2 415 k€, qui ira abonder les réserves de l'association, après les décisions d'affectation qui seront prises en Conseil d'administration et par la prochaine Assemblée générale de juin 2022.

Ce résultat provient de la combinaison de trois principaux facteurs :

- une correction des provisions effectuées sur les budgets familiaux non engagés à fin 2021 qui permet de générer un produit de 1 245 k€ ;
- une diminution des besoins sur fonds privés en lien avec les établissements et le siège social de 458 k€ ;
- une marge de 1 079 k€ réalisée essentiellement par les bonnes performances au niveau des libéralités.

Ce résultat confirme la poursuite de la bonne gestion de l'association. Il est également le reflet d'une visibilité renforcée par les liens tissés avec les donateurs, les entreprises partenaires et les acteurs de la protection de l'enfance. Ces orientations et relations de qualité sont également saluées par le financement public des conseils départementaux qui continuent à nous faire confiance avec la mise en œuvre de nouveaux projets et de nouvelles places d'accueil.

COMPTE DE RÉSULTAT PAR CENTRES DE COÛTS

SYNTHÈSE DE LA DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT NET SUR FONDS PRIVÉS

EN GLOBAL EN K€	2021	2020	VARIATION	VARIATION %
Résultat actions en France	- 2 703	- 4 406	1 703	- 38,7 %
Résultat établissements associés	70	-355	425	- 119,6 %
Résultat actions dans le monde	- 21 529	- 21 593	64	- 0,3 %
Résultat libéralités et communication	26 736	25 658	1 079	4,2 %
Résultat financier	237	303	- 66	- 21,8 %
RÉSULTAT NET SUR FONDS PRIVÉS	2 811	- 394	3 204	- 814,1 %

INFORMATIONS DÉTAILLÉES

LES ACTIONS EN FRANCE	2021	2020	VARIATION	VARIATION %
Nombre de journées	353 650	328 659	24 901	7,6 %
Prix de journée moyen (hors PRF*)	136,34 €	138,47 €	- 2,12 €	- 1,5 %
Charges de personnel	37 898	37 037	862	2,3%
Autres charges	16 490	15 350	1 140	7,4 %
Total des charges	54 388	52 387	2 001	3,8 %
Recettes de prix de journée	46 497	44 290	2 206	5,0 %
Autres produits	4 792	2 911	1 882	64,6 %
Total des produits	51 289	47 201	4 088	8,7 %
RÉSULTAT NET PRIX DE JOURNÉE + FONDS PRIVÉS	- 3 099	- 5 185	2 087	- 40,2 %
DONT RÉSULTAT PRIX DE JOURNÉE	- 396	- 779	384	- 49,2 %
DONT RÉSULTAT FONDS PRIVÉS	- 2 703	- 4 406	1 703	- 38,7 %

* PRF = programme de renforcement des familles

LES ACTIONS DANS LE MONDE	2021	2020	VARIATION	VARIATION %
Dépenses de fonctionnement	23 076	18 945	4 132	21,8 %
Dépenses de construction et rénovation	1 642	3 283	- 1 640	- 50,0 %
<i>Total des charges</i>	24 719	22 228	2 491	11,2 %
Produits et libéralités affectés	453	189	265	140,5 %
Produits institutionnels	1 824	441	1 383	313,3 %
Autres produits	913	5	908	17 384,7 %
<i>Total des produits</i>	3 190	635	2 555	402,3 %
RÉSULTAT NET SUR FONDS PRIVÉS	- 21 529	- 21 593	- 64	- 0,3 %

LES LIBÉRALITÉS ET LA COMMUNICATION	2021	2020	VARIATION	VARIATION %
Collecte brute de fonds	23 934	23 028	906	3,9 %
Frais d'appel à la générosité du public	4 867	4 170	697	16,7 %
Frais fixes	1 326	1 422	- 95	- 6,7 %
<i>Marge brute sur collecte de fonds</i>	17 741	17 437	304	1,7 %
<i>Marge brute sur les legs et donations</i>	12 445	10 701	1 744	16,3 %
<i>Frais de communication</i>	- 1 684	- 1 470	- 214	14,5 %
RÉSULTAT BRUT SUR FONDS PRIVÉS	28 502	26 667	1 835	6,9 %
Dons et partenariats affectés	- 1 766	- 1 010	756	74,8 %
RÉSULTAT NET SUR FONDS PRIVÉS	26 736	25 658	1 079	4,2 %

LES AUTRES CHARGES ET PRODUITS	2021	2020	VARIATION	VARIATION %
Produits financiers bruts	287	353	- 66	- 18,7 %
Dotation et reprise prov. pour dép. VMP	0	0	0	0,0 %
Impôt sur les sociétés (placements fin.)	- 50	- 50	0	0,0 %
Charges d'intérêts sur cessions de parts	0	0	0	0,0 %
<i>Produits financiers nets d'IS</i>	237	303	- 66	- 18,7 %
RÉSULTAT NET SUR FONDS PRIVÉS	237	303	- 66	- 18,7 %

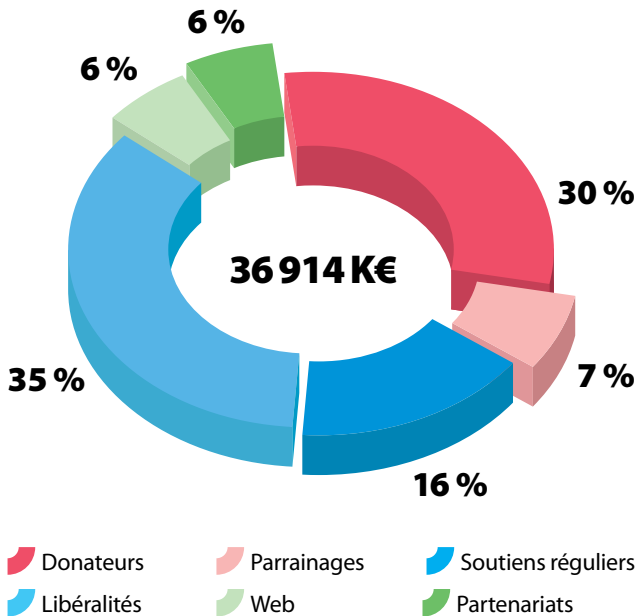
INDICATEURS



LES PRINCIPAUX INDICATEURS

L'ORIGINE DES RESSOURCES ISSUES DES FONDS PRIVÉS

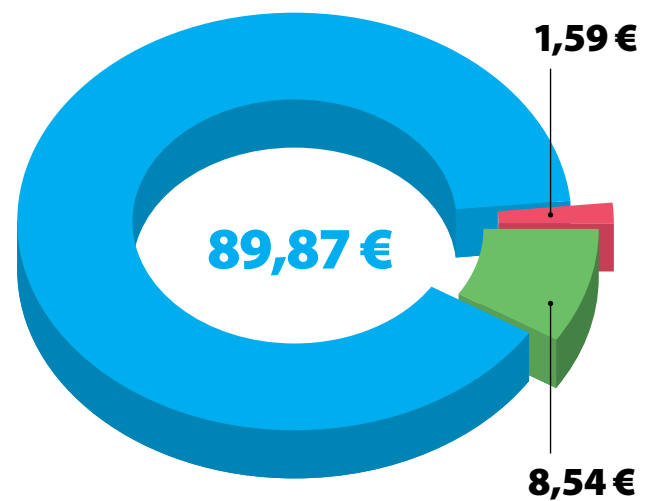
La diversité et la répartition des ressources privées est relativement stable d'une année sur l'autre et se décompose comme suit :






L'ANALYSE DE L'UTILISATION DES RESSOURCES COLLECTÉES EN 2021 SUR FONDS PRIVÉS ET FONDS PUBLICS (AUPRÈS DES DONATEURS* ET DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX)

La diversité et la répartition des ressources privées est relativement stable d'une année sur l'autre et se décompose comme suit :

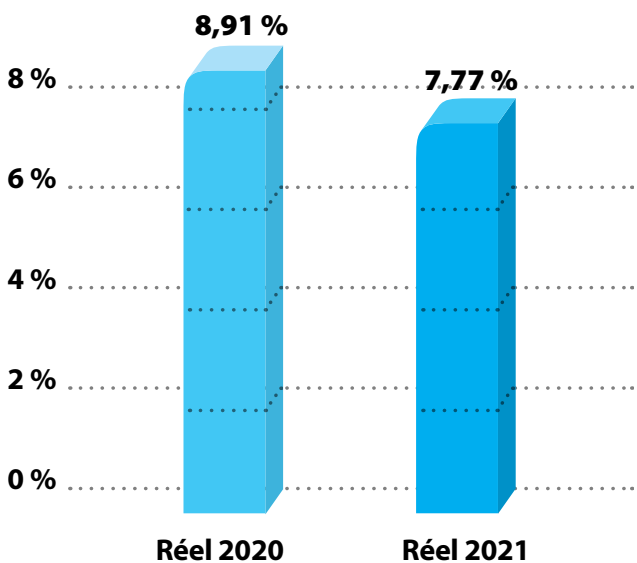
Sur 100 € reçus de la générosité du public et des conseils départementaux, 89,87 € vont au profit des enfants :



-  Missions sociales en France et dans le monde
-  Frais de fonctionnement et provisions
-  Frais d'appel et de traitement des fonds, gestion des reçus fiscaux, charges et frais de personnels sur gestion des legs et du service donateurs

L'ÉVOLUTION DU TAUX DE FINANCEMENT DES CHARGES DES VILLAGES EN FRANCE PAR LES RESSOURCES PRIVÉES DE L'ASSOCIATION

Évolution du taux de financement des activités « France » sur fonds privés



** Dons privés, partenariats entreprises, legs et donations*
 Source : Chiffres du compte d'emploi des ressources 2021 élaboré comme le CER de 2019, en sommant les ressources issues de la générosité du public et des conseils départementaux, ainsi que les emplois correspondants.

Méthode de calcul : Charges nettes des établissements en France financées par les fonds privés sur les charges nettes totales (fonds privés + prix de journée).



BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

BILAN

Au 31 décembre 2021 (en euros)

2021

2020

Exercice 31/12/2021

Exercice
31/12/2020

ACTIF	Amortissements et provisions (à déduire)			Net
	Brut		Net	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	462 304	276 903	185 400	271 864
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit	261 547		261 547	345 401
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 881 633	1 639 645	241 987	172 760
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	70 262		70 262	
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	4 940 470		4 940 470	1 156 602
Constructions	70 932 137	18 140 419	52 791 717	37 705 314
Installations techniques, matériel et outillage industriels	29 722 772	18 186 103	11 536 668	9 365 233
Autres immobilisations corporelles	8 343 034	6 405 876	1 937 158	1 818 402
Immobilisations corporelles en cours	2 330 589		2 330 589	19 703 430
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	10 315 513	108 807	10 206 706	14 979 137
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 950		1 950	4 833
Autres	35 260		35 260	34 821
Dépôts et cautionnements				
Total I	129 297 468	44 757 754	84 539 714	85 557 797
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	21 869		21 869	38 171
Avances et acomptes				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 867 800		3 867 800	3 096 887
Créances reçues par legs ou donations	6 647 750		6 647 750	8 523 238
Autres	3 832 880		3 832 880	4 521 399
Valeurs mobilières de placement	37 633 861		37 633 861	37 355 103
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	9 303 213		9 303 213	8 395 604
Charges constatées d'avance	579 988		579 988	1 989 176
Total II	61 887 361	0	61 887 361	63 919 579
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	191 184 829	44 757 754	146 427 075	149 477 376

PASSIF	2021	2020
	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise <i>dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions</i>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	11 716 212	11 026 212
Écarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Écarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	59 442 550	58 459 397
<i>dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	2 105 416	1 895 031
Report à nouveau	1 273 928	3 918 958
<i>dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	1 273 928	2 121 816
Excédent ou déficit de l'exercice	2 415 141	- 1 173 044
<i>dont résultats des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	- 395 709	- 779 421
Situation nette (sous-total)	74 847 831	72 231 524
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	387 573	266 030
Provisions réglementées	217 878	71 951
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (commodat)		
Total I	75 453 283	72 569 505
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	15 003 390	17 566 308
Fonds dédiés	210 988	326 161
Total II	15 214 378	17 892 470
PROVISIONS		
Provisions pour risques	617 063	255 534
Provisions pour charges	6 221 836	8 767 245
Total III	6 838 899	9 022 779
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27 674 776	27 247 012
Emprunts et dettes financières diverses	145 727	5 107
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 266 386	2 102 831
Dettes des legs ou donations	2 227 817	6 281 468
Dettes fiscales et sociales	8 001 771	7 309 637
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	665 945	544 448
Autres dettes	4 361 860	4 112 559
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 576 235	2 389 560
Total IV	48 920 516	49 992 623
Écarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	146 427 075	149 477 376

COMPTE DE RÉSULTAT 1/2

Au 31 décembre 2021 (en euros)

	2021	2020
	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	665	555
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	243 573	207 923
<i>dont parrainages</i>	193 179	143 833
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	48 485 487	44 780 041
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	21 690 989	20 676 484
Mécénats	2 021 065	2 134 825
Legs, donations et assurances-vie	12 979 894	11 485 500
Contributions financières		
Production immobilisée	70 262	68 114
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	852 227	765 794
Utilisations des fonds dédiés	158 683	162 660
Autres produits	1 083 477	967 135
Total I	87 586 321	81 249 032
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	17 979 869	16 727 846
Aides financières	24 152 648	22 184 419
Impôts, taxes et versements assimilés	3 380 069	3 305 994
Salaires et traitements	25 434 351	24 491 038
Charges sociales	11 139 030	11 128 386
Autres charges de gestion courante		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 804 181	4 349 949
Reports en fonds dédiés	43 510	118 029
Autres charges	- 5 827	235 179
Total II	85 927 829	82 540 841
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 658 492	- 1 291 809

COMPTE DE RÉSULTAT 2/2

Au 31 décembre 2021 (en euros)

	2021	2020
	Exercice 31/12/2021	Exercice 31/12/2020
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 707	8 663
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	891 901	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	278 861	344 077
Total III	1 178 469	352 741
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	253 989	86 795
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 700	
Total IV	257 690	86 795
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	920 780	265 946
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	2 579 272	- 1 025 863
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	370 426	115 912
Sur opérations en capital	231 750	457 000
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	642 450	13 952
Total V	1 244 626	586 864
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	821 890	219 018
Sur opérations en capital	66 830	448 006
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	439 804	
Autres charges exceptionnelles		
Total VI	1 328 524	667 025
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 83 898	- 80 161
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	80 233	67 021
Total des produits (I + III + V)	90 009 417	82 188 637
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	87 594 276	83 361 681
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	2 415 141	- 1 173 044
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>	12 161	63 040
<i>Prestations en nature</i>	1 451 774	1 795 094
<i>Bénévolat</i>		
Total	1 463 935	1 858 134
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>	12 161	63 040
<i>Prestations en nature</i>	1 451 774	1 795 094
<i>Mise à disposition gratuite de biens et services</i>		
<i>Personnel bénévole</i>		
Total	1 463 935	1 858 134

ANNEXE



REMARQUE

Les modèles des tableaux de variations reprennent la présentation du bilan telle qu'elle est prévue dans les règlements ANC n° 2018-06 et 2019-04.

TABLE DES MATIÈRES

20	1. PRÉAMBULE	
20	2. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES ACTIVITÉS	
	2.1. Présentation de l'association	
	2.2. Faits significatifs	
	2.3. Événements postérieurs à la clôture	
21	3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	
	3.1. Principes comptables	
	3.2. Dérogations aux principes comptables	
	3.3. Changements de méthodes comptables	
	3.4. Principales méthodes utilisées	
	3.4.1. Agrégation des comptes annuels	
	3.4.2. Immobilisations incorporelles et corporelles	
	3.4.3. Immobilisations financières	
	3.4.4. Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés	
	3.4.5. Stocks	
	3.4.6. Créances	
	3.4.7. Valeurs mobilières de placement (VMP)	
	3.4.8. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	
	3.4.9. Subventions d'investissement sur biens renouvelables	
	3.4.10. Provisions réglementées	
	3.4.11. Provisions pour risques et charges	
	3.4.12. Fonds dédiés	
26	4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	
	4.1. Actif	
	4.1.1. Tableau des immobilisations	
	4.1.2. Tableau des amortissements	
	4.1.3. Tableau des dépréciations	
	4.1.4. État des créances	
	4.1.5. Détail des produits à recevoir	
	4.1.6. Évaluation des valeurs mobilières de placement	
	4.1.7. Détail des charges constatées d'avance	
	4.2. Passif	
	4.2.1. Variation des fonds propres	
	4.2.2. Détermination du résultat effectif global	
	4.2.3. Réserves affectées	
	4.2.4. Fonds reportés liés aux legs et donations	
	4.2.5. Tableau de suivi des fonds dédiés par projets	
	4.2.6. Tableau des provisions pour risques et charges	
	4.2.7. État des dettes	
	4.2.8. Détail des charges à payer	
	4.2.9. Détail des produits constatés d'avance	
34	5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	
	5.1. Détail des financements publics	
	5.2. Charges et produits exceptionnels	
	5.3. Tableau de suivi des legs, donations et assurances-vie	
36	6. AUTRES INFORMATIONS	
	6.1. Contributions volontaires en nature	
	6.2. Transactions effectuées avec des contreparties	
	6.3. Engagements financiers	
	6.3.1. Dépôts de garantie octroyés	
	6.3.2. Dettes garanties par des sûretés réelles	
	6.4. Effectif moyen	
	6.5. Honoraires du commissaire aux comptes	
	6.6. Information sur les rémunérations et sur les notes de frais des plus hauts cadres dirigeants	
37	7. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX ENTITÉS FAISANT APPEL PUBLIC À LA GÉNÉROSITÉ	
	7.1. Note annexe au CROD (ou compte de résultat par origine et destination)	
	7.2. Note annexe au CER (ou compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public)	

1. PRÉAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan **146 427 075 €**

Total du compte de résultat (Charges) **87 594 276 €**

Résultat de l'exercice (Excédent) **2 415 141 €**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION ET DE SES ACTIVITÉS

2.1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Depuis 66 ans, SOS Villages d'Enfants France, association reconnue d'utilité publique, accueille sur le long terme, dans ses villages d'enfants SOS en France métropolitaine, des frères et sœurs dont la situation nécessite le placement.

En France, SOS Villages d'Enfants prend en charge des fratries dans le cadre de la politique de protection de l'enfance.

Les décisions de placement des enfants accueillis sont, le plus souvent, prises par les juges des enfants qui les confient aux services de l'aide sociale à l'enfance des conseils départementaux.

SOS Villages d'Enfants propose une prise en charge adaptée à des fratries pour lesquelles :

- les services de l'aide sociale à l'enfance anticipent un placement dans la durée ;
- les relations fraternelles constituent une ressource pour chaque enfant.

SOS Villages d'Enfants gère 17 (et bientôt 23) villages d'enfants SOS répartis sur tout le territoire français. Ils bénéficient de l'appui du siège social basé à Paris.

L'association dispose également d'un établissement d'accueil des jeunes de 16 à 21 ans auparavant accueillis en villages d'enfants SOS, en MECS ou chez une assistante familiale ou à la Maison Claire Morandat.

Au sein de ses villages d'enfants SOS, l'association offre un mode de prise en charge de type familial afin d'aider les fratries à se reconstruire et de les accompagner jusqu'à l'autonomie.

Pouvant être accueillis dès leur plus jeune âge, les enfants sont confiés à un éducateur familial qui leur donne la sécurité

affective et l'éducation dont ils ont besoin pour grandir et s'épanouir. L'éducateur familial fait partie d'une équipe éducative pluridisciplinaire.

Chaque village d'enfants SOS est constitué d'une maison commune, regroupant les bureaux et les salles dédiées aux activités éducatives, et d'une dizaine de maisons d'accueil qui s'intègrent dans l'environnement local.

Le modèle d'un village d'enfants SOS est construit autour de **cinq spécificités** :

- grandir dans un cadre de vie de type familial ;
- vivre avec ses frères et sœurs ;
- s'appuyer sur une relation éducative et affective stable ;
- bénéficier d'un accompagnement personnalisé par une équipe pluridisciplinaire ;
- être préparés à une vie adulte autonome et responsable.

SOS Villages d'Enfants France est membre de la Fédération SOS Villages d'Enfants International, l'une des premières ONG internationales de protection de l'enfance. Cette fédération est présente dans plus de 136 pays du monde entier. Apolitique et non confessionnelle, elle prend en charge plus de 80 000 enfants et jeunes dans 571 villages d'enfants SOS.

La Fédération SOS Villages d'Enfants International, c'est :

- 541 villages d'enfants SOS ;
- au total, plus de 2 800 structures et programmes sociaux, éducatifs, pour jeunes, de santé et d'urgence ;
- près de 66 000 enfants et jeunes accueillis ;
- près de 1,3 million de bénéficiaires (enfants, jeunes, parents, adultes).

Dans le monde, SOS Villages d'Enfants France soutient directement 23 associations homologues nationales, soit 49 villages d'enfants SOS, 32 programmes de renforcement des familles, centres de jours et centres sociaux, 56 structures scolaires ou de formation et 29 structures médicales. Soit plus de 68 300 bénéficiaires en 2018. Pour financer ses actions, SOS Villages d'Enfants fait appel à la générosité du public. Par l'intermédiaire de notre fédération internationale, nous développons une activité en faveur des droits de l'enfant auprès des organismes internationaux à New York, Bruxelles et Genève. La fédération dispose d'un statut consultatif aux Nations-unies et au Conseil de l'Europe.

2.2. FAITS SIGNIFICATIFS

- Vie quotidienne des fratries et de leurs accueillants, ainsi que des équipes pluridisciplinaires dans les villages impactées encore en 2021 par la pandémie de Covid-19, avec des adaptations rendues nécessaires pour soutenir et permettre ainsi une continuité dans la prise en charge des enfants confiés (recours à du personnel salarié en renfort des équipes en place...).
- Fin des travaux de construction de deux maisons au village de Gémozac et leur ouverture durant l'été 2021 – capacité d'accueil de neuf places. Une maison récemment acquise permettra une capacité d'accueil supplémentaire de cinq places en 2022.

- Fin des travaux d'agencement et de rénovation des nouveaux locaux du siège social à Paris 14^e en juillet 2021 et installation des salariés le 16 août.
- Location en novembre 2021, pour neufs ans, des anciens locaux de SOS Villages d'Enfants sis au 4 et 6 cité Monthiers 75009 Paris.
- Frais préliminaires liés à la construction de trois nouveaux villages, dont deux dans l'Allier (communes de Cusset et de Commentry), et du troisième village d'enfants en Charente-Maritime (commune de Fontcouverte).
- Fin des travaux de réagencement et de rénovation de l'accueil relais de Guerville dans les Yvelines, d'une capacité d'accueil de dix places, et ouverture le 14 février 2022 de ce dispositif innovant pour éviter les ruptures de parcours, financé en grande partie par les conseils départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine.
- Poursuite de la mise en œuvre en 2021 et 2022 du plan de développement stratégique voté en juin 2017 par un appel à projets de création de deux nouveaux établissements qui a reçu une décision favorable du conseil départemental du Morbihan.
- Mise en place dans les villages et au siège du logiciel Horoquartz pour les compteurs de congés et les variables de paie.
- Mise en place et déploiement au siège et dans les villages du logiciel N2F, pour la gestion dématérialisée des notes de frais.

2.3. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Persistance de la crise sanitaire mondiale qui perdure avec l'impossibilité de mesurer les différents impacts occasionnés et à venir.

3. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
 - indépendance des exercices.
- L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.
 - Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement n° 2014-03 et suivants de l'Autorité des normes comptables, en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :
 - Seconde année d'application du règlement ANC n° 2018-06

relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenues d'établir des comptes annuels ;

- seconde année d'application du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis.

3.2. DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES

Au regard de leur mode de financement et dans le respect de la permanence des méthodes, certaines immobilisations sont amorties à compter du 1^{er} janvier N+1 suivant leur date de mise en service.

3.3. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

L'application pour la première fois des règlements ANC n° 2018-06 et 2019-04, à compter du 1^{er} janvier 2020, a entraîné des changements de règles de comptabilisation :

- des legs et donations ;
- des subventions d'investissement ;
- des fonds dédiés.

Pour rappel, l'impact de ces changements sur les exercices antérieurs a été comptabilisé en « report à nouveau » au 1^{er} janvier 2020 pour 1 797 k€. Les fonds propres de l'exercice 2020 ont ainsi été majorés de ces 1 797 k€ qui se ventilent ainsi :

Compte 110 000 « report à nouveau »	Débit	Crédit
Fonds dédiés*		1 683 652
Subvention d'investissement Persan		55 875
Local commercial (legs Valet conservé)		510 000
Sous-total crédit		2 249 528
Solde du compte 475 000 au 01/01/2020	352 836	
Dossiers legs : contrepartie cpte		
467 100 « acomptes non rapprochés »	99 550	
Sous-total débit	452 386	
Solde du compte 110 000 au 31/12/2020		1 797 142

* Dont 1 386 k€ de legs affectés qui seront soumis au CA à la création de réserves pour projets

D'autres changements ont été appliqués à compter de l'exercice 2020 sans impact sur les exercices antérieurs :

- donations temporaires d'usufruit ;
- contributions volontaires en nature.

3.4. PRINCIPALES MÉTHODES UTILISÉES

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.4.1. AGRÉGATION DES COMPTES ANNUELS

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée, ainsi que des activités propres dont la gestion est libre.

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée. Les opérations internes à l'entité sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de service gérés en commun, correspondant aux frais de siège, et des prestations réciproques.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents et sont soumis à procédure budgétaire annuelle contradictoire.

Le résultat comptable de l'entité résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services.

Compte tenu des modalités de financement de certains établissements ou services, ainsi que de leur indépendance budgétaire et administrative, les résultats de ces établissements ne sont pas économiquement compensables.

Le tableau de la note 4.2.2 synthétise les résultats par établissement.

3.4.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat après déduction des rabais et escomptes de règlement, et augmenté des frais accessoires. Les frais d'acquisition (droits de mutation ou commissions et frais d'actes) sont incorporés dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les immobilisations créées par l'association sont comptabilisées à leur coût de production, incluant le prix d'achat des matières consommées et les coûts directement attribuables. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement sont inscrits à l'actif en frais d'établissement.

Les amortissements sont calculés sur le coût d'acquisition ou de production, suivant le mode linéaire et selon les durées suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durée
Frais d'établissement	5 ans
Logiciel	3 à 5 ans
Constructions	Cf. tableau issu des travaux du CSTB
Agencements extérieurs (isolation)	30 ans
Agencements importants	15 ou 20 ans
Agencements et aménagements autres que les composants	10 ans
Matériel d'incendie	10 ans
Matériel et outillage de jardin	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Photocopieurs	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	8 ans
Équipements de la maison commune	10 ans
Équipements des maisons familiales	10 ans
Matériel et outillage	10 ans
Matériel de loisirs, matériel psycho	5 ans

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

APPLICATION DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS

La méthode de comptabilisation par composants est appliquée aux constructions selon les deux méthodes décrites dans l'avis n° 2004-11 du 23 juin 2004 du Conseil national de la comptabilité qui indique que les immeubles existant à la date de la première application, mais également les opérations nouvelles peuvent être décomposés :

- soit selon le coût historique fondé sur les factures des marchés de travaux ;
- soit en appliquant au coût global les pourcentages de ventilation des catégories de composants indicatifs établis par le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)...

Cas des constructions antérieures au 1^{er} janvier 2005

La méthode de décomposition retenue est celle des pourcentages de ventilation des catégories de composants indicatifs établis par le CSTB, avec quatre adaptations particulières à SOS Villages d'Enfants à titre de simplification. Ces adaptations sont précisées au paragraphe suivant.

Cas des constructions postérieures au 1^{er} janvier 2005

La méthode de décomposition retenue est celle basée sur les factures, ventilées en sept rubriques (structures et ouvrages

assimilés ; menuiserie ; chauffage ; étanchéité ; ravalement ; électricité ; plomberie/sanitaire), avec les quatre précisions suivantes :

- le vocable « structure et ouvrages assimilés » intègre les travaux de gros œuvre (maçonnerie, structures métalliques...) ; la réalisation de la voirie, des espaces verts ; la pose des cloisons ; le revêtement des sols et des murs ;
- le vocable « menuiserie » intègre les menuiseries extérieures et intérieures ;
- tous les coûts, non identifiés en tant que composants, sont inclus dans le composant « structures et ouvrages assimilés » ;
- les honoraires d'architecte sont répartis proportionnellement aux montants issus des décompositions effectuées.

Les règles suivantes ont été appliquées sur l'exercice :

a) Les constructions ont été décomposées selon les sept composants décrits ci-dessous, en fonction des données établies par les architectes et amorties en fonction des durées retenues :

Composants	Durée d'amortissement	Répartition en %
Structures et ouvrages assimilés	50 ans	79,70 %
Menuiseries intérieures et extérieures	20 ans	5,40 %
Chauffage individuel	15 ans	3,20 %
Étanchéité	15 ans	1,10 %
Ravalement	15 ans	2,70 %
Électricité	20 ans	4,20 %
Plomberie/sanitaire	20 ans	3,70 %
Total des décompositions	100	100 %

b) En l'absence d'états émanant d'architectes, le coût des constructions a été décomposé selon les pourcentages d'amortissement établis par le CSTB, et les durées d'amortissement indiquées dans le tableau ci-dessus ont été appliquées.

DONATION TEMPORAIRE D'USUFRUIT

En application du règlement ANC n° 2018-06, la valeur vénale des donations temporaires d'usufruit figurant à l'actif correspond à l'ensemble des produits attendus durant la période de la donation temporaire.

3.4.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.4.4. BIENS ET CRÉANCES REÇUS PAR LEGS ET DONATIONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Pour rappel, les legs reçus par l'association avant le 1^{er} janvier 2020, et destinés à être cédés, ont été mentionnés dans les engagements hors bilan dans les comptes annuels 2019. Ils sont comptabilisés au 1^{er} janvier 2020 à l'actif du bilan dans la rubrique « biens reçus par legs et donations destinés à être cédés », pour le montant mentionné dans les comptes annuels 2019. Les dettes et provisions pour charges relatives à ces legs sont également valorisées et comptabilisées à l'ouverture de l'exercice. La contrepartie est constatée en « fonds reportés », présentés au passif du bilan.

Concernant les biens, créances et dettes reçus par legs acceptés à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Les biens reçus par legs et donations par l'association au cours de l'exercice sont comptabilisés à l'actif à la date d'acceptation par le Conseil d'administration. Ces biens ne sont pas amortis.
- Les disponibilités et titres de placements financiers à recevoir sont également comptabilisés à l'actif dans un compte de créances dès l'acceptation.
- Les obligations attachées à ces legs et donations sont constatées en dettes ou en provisions également lors de l'acceptation.

À la clôture de l'exercice, la valeur correspondante des actifs et passifs acceptés et pas encore réalisés est portée en « fonds reportés ».

- Dépréciations de biens ou créances faisant l'objet d'un legs ou d'une donation.
- Entrée au bilan :
 - La date d'acceptation par le Conseil d'administration (CA) est retenue comme point de départ.
 - Préalablement à la présentation au CA, le service legs reçoit deux estimations de professionnels de l'immobilier et retient la valorisation la plus prudente. C'est cette valeur qui est retenue pour la comptabilisation de l'entrée dans les actifs du bilan.
- Mécanisme d'analyse des dépréciations éventuelles du parc immobilier des legs :
 - Principe :
 - Afin de révéler une éventuelle dépréciation, le service legs procède à la réévaluation du parc immobilier dépendant des libéralités acceptées par le Conseil d'administration dans les hypothèses suivantes :
 - en cas de survenance d'un événement susceptible de modifier significativement la valorisation du bien ;
 - ou lorsque le bien n'est pas vendu dans les deux ans de l'acceptation par le CA et que la quote-part nous revenant est supérieure à 25 000 €.
- Modalités d'évaluation de la dépréciation :
 - en cas d'offre d'achat acceptée inférieure à la valeur au CA, la valorisation retenue est celle figurant dans l'offre ;
 - nouvelles évaluations actualisées après acceptation par le CA et avant commercialisation ;
 - à défaut d'offre d'achat ou d'évaluations actualisées, il sera appliqué l'indice Insee de référence (cf : Indices Notaires-Insee des prix des logements anciens : insee.fr - prix des logements anciens).

• Sont exclus du mécanisme de dépréciation :

- les legs particuliers à délivrer ;
- les biens conservés ;
- les parcelles de terre.

Les provisions pour dépréciations constatées au 31/12/2021 concernent des dossiers acceptés antérieurement au 01/01/2020 et portent sur des valorisations retenues inférieures aux valorisations entérinées et acceptées par le Conseil d'administration.

3.4.5. STOCKS

Les stocks de produits finis ont été valorisés au 31 décembre N d'après la méthode du premier entré premier sorti (PEPS) ou du coût unitaire moyen pondéré (CUMP). Il s'agit essentiellement de tickets restaurant.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire du stock est inférieure à sa valeur comptable.

3.4.6. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et sont analysées par conseil départemental et par établissement. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Les conseils départementaux composent la quasi-majorité des créances clients de l'association SOS Villages d'Enfants. Aucun défaut de paiement des autorités de tarification n'a été constaté.

Par conséquent, seule la défaillance financière d'un conseil départemental et la non-reprise de ses créances par l'État français entraîneraient la constitution d'une dépréciation, voire la constatation d'une créance irrécouvrable.

3.4.7. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT (VMP)

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Un tableau détaille les plus et moins-values latentes par nature de VMP, déterminées par comparaison avec les valeurs liquidatives de fin d'année. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes sont constatées par voie de dépréciation.

3.4.8. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS NON RENOUVELABLES

Pour rappel, en application du règlement ANC n° 2018-06, ce poste étant supprimé, des reclassements ont été effectués à l'ouverture de l'exercice 2020.

Des subventions d'investissement sur fonds publics ont été reçues au cours des exercices précédents pour financer des investissements sans que l'intention de renforcer les fonds propres ait été explicite.

Ces subventions sont reclassées dans un compte de subventions d'investissement. Les quotes-parts qui auraient été reprises au compte de résultat avant 2020 sont enregistrées en « report à nouveau sous contrôle de tiers financeur » s'il s'agit de subventions accordées dans le cadre de la gestion d'un ESSMS.

3.4.9. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS RENOUVELABLES

Les subventions d'investissement, accordées à l'association en vue d'acquiescer ou de créer des biens immobilisés, sont inscrites dans les fonds propres et reprises au résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent s'il s'agit de biens amortissables.

SOS VILLAGES D'ENFANTS	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal :				
Affectées à des biens non renouvelables	798 838	152 950		951 788
TOTAL	798 838	152 950	0	951 788
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectées à des biens non renouvelables	- 532 808	- 31 407		- 564 215
TOTAL	266 030	- 31 407	0	387 573

3.4.10. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Le règlement ANC n° 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le code de l'action sociale et des familles suivantes :

- provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS ;
- provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS ;

- provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS. Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

Une dotation aux provisions réglementée afférente à la plus-value nette de cession d'une maison au village de Jarville a été comptabilisée en 2021 pour 145 927 €.

3.4.11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- **Engagement de retraite :**

Les indemnités de fin de carrière (IFC) sont comptabilisées en provisions pour 6 211 k€ (en 2021).

La provision concerne 691 salariés à fin 2021. Elle est évaluée selon une méthode actuarielle et avec les principales hypothèses suivantes :

- âge de départ en retraite : 62 ans ;
- taux d'actualisation : 0,45 % ;
- taux de progression des salaires : 1,70 % ;
- espérance de vie : application de la table de mortalité Insee HF 16-18 ;
- taux de charges sociales retenu : 58 %.

Taux de rotation du personnel :

Âge	Taux de rotation
De 18 à 25 ans	9,79 %
De 26 à 35 ans	7,12 %
De 36 à 45 ans	5,34 %
De 46 à 50 ans	3,56%
De 51 à 55 ans	1 %
Au-delà de 55 ans	0 %

- **Médailles du travail :**

Un engagement unilatéral de l'association SOS Villages d'Enfants prévoit l'attribution de médailles du travail qui ont fait l'objet d'une charge à payer dans les comptes 2021 à hauteur de 221 203 €.

Cet engagement a été constitué sur la base des salariés présents dans l'association à la date de clôture de l'exercice, sous contrat à durée indéterminée, en prenant en compte :

- la probabilité que les salariés atteindront l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille (en fonction du taux de rotation du personnel et de la table de mortalité) ;
- les gratifications à verser en fonction des échelons ;
- la probabilité que les salariés demanderont leur médaille.

- **Compte épargne temps :**

Un compte épargne-temps a été mis en place en 2001.

Au 31 décembre 2021, il concerne plus de 200 salariés pour 1 334,50 jours épargnés. Les droits acquis par les salariés ont été reclassés des comptes de provisions pour charges, charges sociales et fiscales incluses en dettes sociales, comme cela est le cas pour les provisions pour congés payés et charges sur congés payés.

La gestion de ce compte est assurée en interne, au sein de l'association SOS Villages d'Enfants.

3.4.12. FONDS DÉDIÉS

Les fonds dédiés enregistrent, à la clôture, la part non utilisée des financements obtenus au cours de l'exercice et affectés par les financeurs à des projets définis (art. 132-1 du règlement ANC n° 2018-06).

Sont enregistrés en fonds dédiés les ressources issues de la générosité du public (dons) pour 211 k€.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1. ACTIF

4.1.1. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	462 304				462 304
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit	261 547				261 547
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 717 785	19 223		144 624	1 881 633
Immobilisations incorporelles en cours		70 262			70 262
Avances et acomptes					
TOTAL (I)	2 441 635	89 485		144 624	2 675 744
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	1 156 602	2 050		3 781 818	4 940 470
Constructions	54 273 883	1 183 095	206 347	15 681 505	70 932 137
Installations techniques matériel et outillage	26 429 208	412 836	37 074	2 917 802	29 722 772
Autres immobilisations corporelles	7 804 022	387 025	43 330	195 318	8 343 034
Immobilisations corporelles en cours	19 703 430	5 353 224	5 000	-22 721 066	2 330 589
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	15 103 026	2 970 469	7 757 982		10 315 513
TOTAL (II)	124 470 172	10 308 699	8 049 733	- 144 624	126 584 514
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts	4 833	1 865	4 748		1 950
Autres	34 821	10 710	10 271		35 260
TOTAL (III)	39 654	12 575	15 019		37 210
TOTAL (I+II+III)	126 951 461	10 410 759	8 064 752	0	129 297 463

• Détail des principaux mouvements sur les immobilisations :

Les biens reçus par legs ou donations, comptabilisés en vertu des dispositions du règlement comptable ANC n° 2018-06, s'élevaient au 31/12/2021 à 10 315 k€.

Le coût d'une maison conservée pour les enfants des villages et issue d'un dossier legs s'élève à 180 k€ au 31/12/2021.

Le coût des constructions de deux nouvelles maisons au village de Gémozac, dans le cadre de son extension d'activité, s'établit au 31/12/2021 à 1 032 k€, financé par un emprunt immobilier sur 20 ans de 1 000 k€.

Le coût des travaux de rénovation de 2 maisons familiales et de la maison commune au village de Plaisir s'élève au 31/12/2021 à 604 k€.

Le montant d'acquisition des nouveaux locaux parisiens s'élève à 18 909 k€ et se décompose respectivement pour 3 782 k€ et 15 127 k€ en terrain bâti et en construction d'un bien immeuble. Les travaux d'agencement se sont élevés à 2 447 k€.

4.1.2. TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Solde fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	190 440	86 463			276 903
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 545 025	94 620			1 639 645
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL (I)	1 735 465	181 083			1 916 548
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	30 185				30 185
Constructions	16 568 569	1 718 339	146 489		18 140 419
Installations techniques matériel et outillage	17 063 975	1 152 229	30 101		18 186 103
Autres immobilisations corporelles	5 955 435	463 586	43 330		6 375 691
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL (II)	39 618 164	3 334 155	219 921		42 732 398
TOTAL (I + II)	41 353 630	3 515 238	219 921		44 648 947
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		3 515 238			
- financière					
- exceptionnelle					

4.1.3. TABLEAU DES DÉPRÉCIATIONS

Les immobilisations reçues par legs et donations ont fait l'objet de dépréciations au 31/12/2021 à hauteur d'environ 109 k€.

4.1.4. ÉTAT DES CRÉANCES

CRÉANCES	MONTANT BRUT	DEGRÉ DE LIQUIDITÉ DE L'ACTIF	
		Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Prêts ⁽¹⁾	1 950	1 950	
Autres immobilisations financières	35 260	35 260	
Organismes payeurs	3 867 800	3 867 800	
Usagers et comptes rattachés			
Créances reçues par legs ou donations	6 647 750	6 647 750	
Autres créances	3 832 880	3 004 276	828 604
Charges constatées d'avance	579 988	571 959	8 030
TOTAL	14 965 628	14 128 994	836 634

(1) Montant :

- prêts accordés en cours d'exercice ;

- remboursements obtenus en cours d'exercice.

4.1.5. DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Détail des produits à recevoir	Montant
Unifaf (remboursement de formations individuelles et collectives) et divers	368 955
Prix de ventes immobilières sur dossiers legs à recevoir	153 898
TOTAL	522 854

4.1.6. ÉVALUATION DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus-value latente	Moins-value latente
Bons de capitalisation	29 625 802	29 625 802	0	
Fonds dédiés « Tana placements »	5 035 327	5 095 587	60 260	
Parts sociales Bred et Crédit Coopératif	867 475	892 103	24 629	
Comptes sur livret	2 019 784	2 019 784	0	
Livret A	85 474	85 474	0	
TOTAL	37 633 861	37 718 751	84 889	

4.1.7. DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Détail des charges constatées d'avance	Montant
Assurances (dommages ouvrages, fraude...)	83 582
Charges liées à la collecte (dont enveloppes fidélisation et prospection...)	172 460
Autres charges constatées d'avance (LLD, maintenance logiciels, scolarité, charges de copropriété...)	323 946
TOTAL	579 988

4.2. PASSIF

4.2.1. VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	À l'ouverture de l'exercice	AFFECTATION DU RÉSULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
FONDS PROPRES								
Fonds propres sans droit de reprise								
Statutaires								
Complémentaires	11 026 212	510 000		180 000				11 716 212
Fonds propres avec droit de reprise								
Statutaires								
Complémentaires								
Écarts de réévaluation								
Réserves								
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves pour projet de l'entité								
Autres	58 459 397	983 153						59 442 550
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	1 895 031	210 386						2 105 416
Report à nouveau	3 918 958	-2 666 197		21 166				1 273 928
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	-86 785							1 520 258
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 173 044	1 173 044		2 415 141	1 522 598			2 415 141
<i>Dont activités SMS sous gestion contrôlée</i>	-779 421			-395 709				-1 175 130
SITUATION NETTE (I)	72 231 524	0		2 616 307	1 522 598			74 847 831
Subventions d'investissement	266 030			152 950		31 407		387 573
Provisions réglementées	71 951			145 928				217 878
TOTAL (II)	337 981			298 878		31 407		605 451
TOTAL (I+II)	72 569 505	0		2 915 185	1 522 598	31 407		75 453 283
Dont dotations et reprises :								
- d'exploitation								
- financière								
- exceptionnelle						31 407		

4.2.2. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT EFFECTIF GLOBAL

Ce tableau synthétise les résultats par établissement et prend en compte les reprises de résultats N-2 par les autorités de tarification.

RÉSULTAT EFFECTIF GLOBAL	Exercice N	Exercice N-1
RÉSULTAT COMPTABLE	2 415 141	- 1 173 044
Reprise du résultat antérieur	499 378	- 96 260
EXCÉDENT OU DÉFICIT EFFECTIF GLOBAL	2 914 519	- 1 269 304
Dont résultat effectif sous gestion propre	- 395 709	- 779 421
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	3 310 228	- 489 883

4.2.3. RÉSERVES AFFECTÉES

Origine des fonds affectés	Montant au 01/01/2020	Affectation au 01/01/2020 à la création de réserves pour projets	Consommations en 2020	Solde restant à engager après affectation AG du 17-06-2021
Legs Joseph	166 753	Bourses d'études en France	180	166 573
Legs Prybille	368 908	Vacances des enfants des établissements en France	121 546	247 362
Legs Gualandi	5 000	Charges nettes fonds privés du village de Jarville	5 000	0
Legs Jacques	22 136		22 136	0
Legs Royer	139 230	Charges nettes fonds privés du village de Busigny	94 746	44 484
Legs Bousquet	546 694		211 673	335 021
Legs Lekeu	110 559	Village de Quito en Équateur	0	110 559
Legs Ghosh	1 001	Village de Raïpur en Inde	0	1 001
Legs Briffod	25 789	Village de Choglamsar en Inde	0	25 789
Partenariat Fondation Air France	10 000	Urgence Équateur	0	10 000
Partenariat Capri-Sun	127 834	Activités éducatives et sportives	0	127 834
Partenariat Procter & Gamble	10 218	Activités éducatives	1 320	8 897
Partenariat Fondation EDF	7 506	Éveil musical des enfants	0	7 506
Partenariat Connexing	1 587	Pygmalion soutien scolaire	1 587	0
Legs et partenariats affectés	1 543 214	-	458 188	1 085 026

Réserves - Legs affectés Suivi des réserves créées en 2020	Montant au 01/01/2021	Consommation 2021	Montant au 31/12/2021
Legs Joseph - Études en France	166 572,95	- 84 990,42	81 582,53
Legs Prybille - Vacances des enfants des établissements en France	247 361,87	- 111 274,80	136 087,07
Legs Royer - Charges nettes FP Jarville	44 483,50	0,00	44 483,50
Legs Bousquet - Charges nettes FP Busigny	335 020,65	- 67 379,09	267 641,56
Legs Lekeu - Village de Quito en Équateur	110 559,16	- 110 559,16	0,00
Legs Ghosh - Village de Raipur en Inde	1 001,12	- 1 001,12	0,00
Legs Briffod - Village de Choglamsar en Inde	25 788,60	- 25 788,60	0,00
Total « Réserves - Legs affectés »	930 787,85	- 400 993,19	529 794,66
Réserves - Partenariats affectés Suivi des réserves créées en 2020	Montants au 01/01/2021	Consommations 2021	Montants au 31/12/2021
Fondation Air France - Urgence Équateur	10 000,00	- 10 000,00	0,00
Capri-Sun - Activités éducatives et sportives	127 834,03	- 33 242,90	94 591,13
Procter & Gamble - Activités éducatives	8 897,36	0,00	8 897,36
Fondation EDF - Éveil musical des enfants	7 506,40	0,00	7 506,40
Connexing - Pygmalion soutien scolaire	0,00	0,00	0,00
Total « Réserves - Partenariats affectés »	154 237,79	- 43 242,90	110 994,89
Total « Réserves - Legs & Partenariats affectés » Suivi des réserves créées en 2020	1 085 025,64	- 444 236,09	640 789,55

Réserves - Legs affectés Suivi des réserves créées en 2021	Montants au 31/12/2021	Consommations 2021	Montants au 16/06/2022
Legs Bousquet - Charges nettes FP Busigny	27 000,00	0,00	27 000,00
Legs Viaene - Charges nettes FP Calais	200 000,00	- 63 917,06	136 082,94
Legs Régnauld - Charges nettes FP Carros	496,72	0,00	496,72
Legs Césari - Charges nettes FP Jarville	46 795,16	0,00	46 795,16
Legs Royer - Charges nettes FP Jarville	76 190,56	0,00	76 190,56
Legs Motte - Charges nettes FP Marly	50 000,00	- 50 000,00	0,00
Legs Gourves - Charges nettes FP Sainte-Luce	148 835,45	- 42 641,48	106 193,97
Total « Réserves - Legs affectés »	549 317,89	- 156 558,89	392 759,35
Réserves - Partenariats affectés Suivi des réserves créées en 2021	Montants au 31/12/2021	Consommations 2021	Montants au 16/06/2022
Divers dons 2021 affectés - PJM	354 386,81	- 141 737,26	212 649,55
Pygmalion soutien scolaire - Divers dons	77 181,40	- 4 618,40	72 563,00
Total « Réserves - Partenariats affectés »	431 568,21	- 146 355,66	285 212,55
Total « Réserves - Legs et Partenariats affectés » Suivi des réserves à créer en 2021	980 886,10	- 302 914,20	677 971,90

4.2.4. FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS ET DONATIONS

FONDS REPORTÉS	Solde début d'exercice	Augmentations exercice	Diminutions exercice	Virement compte à compte	Solde fin exercice
Fonds reportés liés aux legs	17 485 758	4 284 097	6 448 836	- 350 756	14 970 263
Fonds reportés liés aux donations	80 550	36 431	83 854		33 127
TOTAL	17 566 308	4 320 528	6 532 691	- 350 756	15 003 390

4.2.5. TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS PAR PROJETS

Variation des fonds dédiés issus de :	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
	Montant global		Montant global	Dont remboursements		Montant global	Projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION							
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
Dons manuels divers pour les villages et la MCM	59 249	10 197	50 221			19 225	0
Don manuel OPEAM pour l'espace de transition du village de Carros	197 717		39 267			158 450	0
Don CFM Indosuez (aire de jeux au village de Besse-sur-Issole)	0	9 595				9 595	0
Don CEWE (projets artistiques et art-thérapie)	0	10 000				10 000	0
Don Zalando (tablettes enfants)	0	3 718				3 718	0
LVQR (anniversaires enfants et loisirs pour les jeunes des villages)	69 195		69 195			0	0
Don Ferry Porsche (matériel informatique et formation aux outils informatiques)	0	19 800	9 800			10 000	0
TOTAL	326 161	53 310	168 483	0	0	210 988	0

4.2.6. TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

NATURE DES PROVISIONS	Solde début exercice	Reclassement*	Dotation exercice	Reprise exercice	Solde en fin exercice
Provisions pour risques	247 912		203 855	96 528	355 239
Provisions pour charges					
Provisions pour charges sur legs ou donations	10 400				10 400
Provisions pour pensions et obligations similaires	6 606 538		124 763	519 865	6 211 436
Provisions pour restructurations					
Provisions pour impôts					
Provisions pour charges à répartir					
Autres provisions pour charges	2 157 930	- 1 517 905	254 202	632 402	261 824
TOTAL	9 022 779	- 1 517 905	582 820	1 248 795	6 838 899
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation			288 943	606 345	
- financière					
- exceptionnelle			293 877	642 450	
Écart : dotations et reprises sur legs ou donations en compensation des produits					

* Les provisions pour fonds dédiés CET ont été reclassées en dettes sociales CET, à l'instar des provisions pour congés payés

4.2.7. ÉTAT DES DETTES

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITÉ		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27 674 776	1 703 030	6 988 462	18 983 284
Emprunts et dettes financières divers (1)	145 727	5 107		140 620
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 249 691	2 249 691		
Dettes des legs ou donations	2 227 817	2 227 817		
Dettes fiscales et sociales	8 001 771	8 001 771		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	682 640	682 640		
Autres dettes	4 361 860	4 361 860		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	3 576 235	2 973 833	602 402	
TOTAL	48 920 516	22 205 747	7 590 864	19 123 904
(1) Montants :				
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 572 236			

EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS D'ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	SOLDE À REMBOURSER AU 31/12/2021	DEGRÉ D'EXIGIBILITÉ		
		jusqu'à 1 an	2 à 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts GIPEC (1% construction)	1 419 220	142 046	595 490	681 685
Emprunt Prêt Locatif Social - Sainte-Luce	892 303	47 714	209 896	634 693
Emprunt Prêt Locatif Social - Carros	342 459	18 693	82 253	241 512
Emprunt Prêt Locatif Social - Persan	1 655 261	80 744	322 978	1 251 539
Emprunt BNP Paribas - Carros	212 696	27 021	110 272	75 403
Emprunt Crédit Coopératif - BSI	3 630 305	440 417	1 799 546	1 390 342
Emprunt Crédit Coopératif - Siège social Paris 14 ^e	17 553 141	854 166	3 490 998	13 207 977
Emprunt Crédit Coopératif - Gémozac (extension deux maisons)	988 542	46 080	188 378	754 085
Emprunt Crédit Coopératif - Guerville (achat de la maison)	654 630	30 941	126 488	497 202
Emprunt Crédit Coopératif - Guerville (travaux de rénovation ou de la maison)	326 219	15 206	62 165	248 848
TOTAL	27 674 776	1 703 030	6 988 462	18 983 284

4.2.8. DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Détail des charges à payer	Montant
1) Fournisseurs factures non parvenues	842 163
2) Personnel	580 027
3) Organismes sociaux	53 471
4) Taxes dues sur les rémunérations	29 514
5) Dettes concernant les congés payés et le compte épargne-temps	4 717 148
6) Autres charges à payer	3 795 333
TOTAL	10 017 657

* Dont 2 832 970 € pour la rénovation de villages au Mali, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Niger

4.2.9. DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Détail des produits constatés d'avance	Montant
Subventions Groupe Enfance - Projets Quapem, Depare, Covid-19 SOSVE Madagascar, Arpej, Urgence Arménie, IMAJ, Safe Behaviour	2 657 244
Indemnités d'assurance sur travaux dommages-ouvrages et recettes de prix de journée sur villages en France	916 735
Divers produits constatés d'avance	2 256
TOTAL	3 576 235

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

5.1. DÉTAIL DES FINANCEMENTS PUBLICS

FINANCEMENTS PUBLICS	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres (préciser)	TOTAL
Concours publics						
Recettes de prix de journée			46 496 522			46 496 522
Subventions d'exploitation						
Subventions mairies			3 480			3 480
Agence française de développement					1 333 645	1 333 645
DCI de Monaco					295 198	295 198
MAE (ministère des Affaires étrangères)		330 000				330 000
Union européenne	26 642					26 642
Subventions d'investissement						
TOTAL	26 642	330 000	46 500 002	0	1 628 844	48 485 487

5.2. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Détail des charges	Montant
Valeur nette comptable de bâtiments loués à La Ferme du Major	66 830
Charge except. sur village d'enfants de Ouagadougou (cf. produits)	632 402
Dotations aux provisions réglementées (plus-value sur cession d'une maison à Jarville)	145 928
Dotations aux provisions pour risque Urssaf	250 649
Charges diverses except. et sur exercices antérieurs	204 494
Rente viagère de la maison pour adolescents de Plaisir	28 221
TOTAL	1 328 524

Détail des produits	Montant
Produit de cession de bâtiments loués à La Ferme du Major	231 750
Produits divers except. et sur exercices antérieurs	339 019
Reprise de provision sur village d'enfants de Ouagadougou	632 402
Quotes-parts de subventions virées au compte de résultat	31 407
Reprises de provisions sur legs	10 048
TOTAL	1 244 626

RESULTAT EXCEPTIONNEL	83 898
------------------------------	---------------

5.3. TABLEAU DE SUIVI DES LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Détail de la rubrique « legs, donations et assurances-vie » figurant au compte de résultat :

PRODUITS	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	4 994 879
Montant de la rubrique de produits « legs ou donations » définie à l'art. 213-9	9 304 271
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	505 461
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	105 912
Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations	6 532 691
CHARGES	Montant
Autres charges sur legs	288 296
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	3 748 583
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	105 912
Report en fonds reportés liés aux legs et donations	4 320 528
SOLDE DE LA RUBRIQUE	12 979 894

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature étaient valorisées et portées en bas de l'ancien compte d'emploi des ressources jusqu'à fin 2019. L'association SOS Villages d'Enfants a continué de les valoriser comme auparavant, en conformité avec le règlement 2018-06, sans toutefois procéder à leur comptabilisation étant donné leur caractère non significatif au regard de l'importance des ressources de l'association.

Leur montant est évalué à 1 463 934 €. Ces contributions sont valorisées au prix de revient.

Les prestations en nature s'établissent à 1 451 774 € et se décomposent respectivement en 1 435 632 € d'espaces gratuits obtenus sur l'ensemble des médias (presse écrite, radio, internet, télévision) et 16 142 € de mécénat de compétences juridiques.

Les éléments résiduels pour 12 160 € correspondent à des dons en nature, essentiellement du gel hydroalcoolique, des masques, des gants, du gel désinfectant, des chaudières...

6.2. TRANSACTIONS EFFECTUÉES AVEC DES CONTREPARTIES

L'association n'a pas réalisé de transactions telles que mentionnées à l'article 431.12 du règlement comptable ANC n° 2018-06.

6.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS

6.3.1. DÉPÔTS DE GARANTIE OCTROYÉS

Afin de permettre à certains jeunes issus des villages d'enfants SOS d'accéder au logement, l'association a versé des dépôts de garantie sur des locations au profit de ces jeunes. Ils sont limités à la fois dans le temps (deux ans) et en montant (six mois de loyers et charges). Ils sont estimés à 35 k€ au 31/12/2021.

6.3.2. DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Les PLS ou prêts locatifs sociaux obtenus pour les villages de Sainte-Luce et de Carros, pour des montants respectifs restant à rembourser au 31/12/2021 de 892 k€ et de 342 k€, sont garantis par le nantissement d'un compte sur Livret B ouvert auprès de la Caisse d'Épargne d'Île-de-France.

Le PLS obtenu pour le village de Persan, pour un montant restant à rembourser au 31/12/2021 de 1 655 k€, est garanti par le conseil départemental du Val-d'Oise.

Un prêt immobilier de 4,5 M€ sur dix ans a été accordé par la Banque Postale au cours du 4^e trimestre 2019, en vue de permettre à SOS Villages d'Enfants de cofinancer le montant des travaux de construction du village de Besse-sur-Issole. Il a été consenti moyennant un placement de 2,25 M€ en bons de capitalisation chez Allianz, placement nanti par la Banque Postale en garantie de cet emprunt.

Un prêt immobilier de 18,4 M€ sur 20 ans a été accordé par le Crédit Coopératif pour l'acquisition des nouveaux locaux du 8 villa du Parc Montsouris 75014 Paris, moyennant une caution.

6.4. EFFECTIF MOYEN

	ETP	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	126,10	-
Non cadres	622,00	-
Total	748,10	-

6.5. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 52 099 € (PCG art. 833-14, L. 820-3 du code de commerce), au titre de la mission légale de contrôle des comptes.

6.6. INFORMATION SUR LES RÉMUNÉRATIONS ET SUR LES NOTES DE FRAIS DES PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Rémunérations des plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

Les rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, visés à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, s'élèvent à 249 009 € et concernent exclusivement des salariés. Ces trois plus hauts cadres dirigeants ne bénéficient d'aucun avantage en nature. Quant au président et aux vice-présidents de SOS Villages d'Enfants, ils ne bénéficient d'aucune rémunération, ni d'aucun avantage en nature. Leur mission est exercée à titre bénévole.

Notes de frais des plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

Quant aux frais engagés au cours de l'exercice 2021 par le Président, la directrice générale, ainsi que la directrice générale adjointe, ils ont fait l'objet d'un remboursement sur présentation de notes de frais, accompagnées des justificatifs correspondants. Le montant global des notes de frais établies en 2021 est de 12 254 €. Le montant global des notes de frais remboursées en 2021 s'élève à 12 003 €.

Aucune note de frais n'a été engagée par les autres administrateurs bénévoles de SOS Villages d'Enfants au cours de l'exercice 2021.

7. INFORMATIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX ENTITÉS FAISANT APPEL PUBLIC À LA GÉNÉROSITÉ⁽¹⁾

7.1. NOTE ANNEXE AU CROD (OU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION)

PRODUITS PAR ORIGINE

1. Produits liés à la générosité du public

Les dons manuels, les legs, donations et assurances-vie, le mécénat, ainsi que les cotisations figurant au compte de résultat sont intégralement considérés au CROD comme étant des produits liés à la générosité du public, ainsi que la cotisation versée par les membres adhérents de SOS Villages d'Enfants.

2. Produits non liés à la générosité du public

Ils comprennent les natures de produits suivants :

- les gains de change réalisés grâce à la gestion de trésorerie centralisée des associations de soutien par la fédération SOS Children's Villages International ;
- les produits financiers issus de la gestion des placements financiers ;
- les transferts de charges, ainsi que la production immobilisée correspondant aux frais de premier établissement de nouveaux sites ;
- les produits de cession d'éléments d'actif, ainsi que les produits exceptionnels des différents établissements intervenant dans le cadre de la prise en charge des fratries et des jeunes en accès à l'autonomie.

3. Subventions et autres concours publics

Cette rubrique du CROD comprend les recettes de prix de journée financées par les conseils départementaux dans lesquels sont implantés les différents établissements de l'association, ainsi que les subventions institutionnelles (AFD, DCI Monaco, MAE, Union européenne, mairies).

CHARGES PAR DESTINATION

1. Missions sociales

Les missions sociales réalisées en France directement par l'organisme, et celles réalisées par d'autres organismes en France et à l'international regroupent :

- les actions réalisées directement par les 19 établissements de l'association en France, au titre des missions de protection de l'enfance (dont les budgets familiaux versés aux mères SOS, les charges de personnel des établissements...), les actions de plaidoyer en faveur de la protection de l'enfance, et en particulier de la prise en charge des fratries dans le cadre du placement (par exemple, les coûts du site internet, de l'opération « Qui m'aime m'écoute ! »...);
- les frais de siège engagés pour la réalisation des missions sociales en France ;
- les actions réalisées par l'intermédiaire de SOS Villages d'Enfants International, dont l'association est membre, des autres associations membres de cette fédération, ainsi que l'information des parrains et les frais de siège engagés pour la réalisation des missions sociales à l'étranger.

Les missions sociales intègrent donc tous les dispositifs

d'accueil et d'accompagnement des fratries, en France et dans le monde. Ces dispositifs comprennent :

- en France : les villages d'enfants, les espaces de transition, les services d'accueil familial d'urgence (ou SAFI), les maisons des familles, les programmes de renforcement des familles, une structure d'accès à l'autonomie ;
- dans le monde : les villages d'enfants, les écoles et centres de formation, des structures pour les jeunes, des programmes de renforcement des familles et des centres d'appui communautaires...

2. Frais de recherche de fonds

Ils intègrent toutes les charges directes et indirectes des opérations de mailings liées à la collecte de fonds (coûts de conception, de fabrication, d'envoi et de suivi des messages, de traitement des dons, d'émission des reçus fiscaux...), les charges de personnel des salariés des pôles « collecte », « libéralités » et d'une partie du pôle « communication ». Ils comprennent également une part importante des frais de communication qui participent non seulement à améliorer la notoriété de l'association, mais aussi à accroître le niveau de la collecte issue de la générosité du public.

3. Frais de fonctionnement

Ils intègrent une partie des frais de personnel du pôle « communication », une partie des frais de personnel de la gouvernance de l'association, une quote-part des frais de personnel et des autres frais des services communs (directions support du siège : DAF, DRH, DSI, DI), ainsi qu'une quote-part des frais de structure du siège social.

4. Règles d'affectation ou de répartition des coûts aux différentes rubriques d'emplois

Les missions sociales réalisées en France comme dans le monde comportent des coûts directs, ainsi que des coûts indirects de fonctionnement et de structure du siège social. Dans leur ensemble, ces coûts du siège social sont répartis en trois catégories :

- les frais de personnel : salaires et charges fiscales et sociales de la direction générale et des services communs (direction administrative et financière, direction des systèmes d'information, direction des ressources humaines) ;
- les autres coûts de la direction générale et des services communs, ainsi que les frais de fonctionnement de la vie associative (instances, comité social et économique...);
- les frais de structure concernant les locaux du siège social.

Une part importante de ces frais est engagée pour la réalisation des missions sociales en France et à l'étranger. Pour chaque catégorie de frais, une quote-part, calculée selon des clés déterminées en équivalent temps plein (ETP), est intégrée aux missions sociales. Le solde fait partie des frais de fonctionnement de l'association.

QUOTE-PART DES CHARGES PAR DESTINATION FINANÇÉES PAR LES PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

1. Missions sociales

Les missions sociales réalisées en France pour 53 749 k€ sont financées à hauteur de 4 345 k€ par les 36 888 k€ de produits liés à la générosité du public.

Les missions sociales réalisées à l'étranger pour 24 723 k€ sont financées à hauteur de 22 806 k€ par les 36 888 k€ de produits liés à la générosité du public et par 1 917 k€ par les subventions publiques institutionnelles.

2. Frais de recherche de fonds

Les frais d'appel à la générosité du public sont intégralement financés par les produits liés à la générosité du public.

3. Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont intégralement financés par les produits liés à la générosité du public.

7.1. COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2021		EXERCICE 2020	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	36 888	36 888	34 448	34 448
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	21 886	21 886	20 822	20 822
- Legs, donations et assurances-vie	12 980	12 980	11 491	11 491
- Mécénat	2 021	2 021	2 135	2 135
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1	1	1	1
2 - PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	3 231		2 252	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	193		144	
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	3 037		2 108	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	48 484		44 778	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	1 249	10	548	186
5 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	159	159	163	148
TOTAL	90 009	37 056	82 189	34 781
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France	53 749	4 345	52 417	6 441
- Actions réalisées par l'organisme	53 745	4 342	52 025	6 086
- Versements à un organisme central ou à d'autres Organismes agissant en France	4	4	392	355
1.2 Réalisées à l'étranger	24 723	22 806	22 310	19 868
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres Organismes agissant à l'étranger	24 723	22 806	22 310	19 868
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	7 688	7 688	5 945	5 945
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	7 688	7 688	5 945	5 945
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	612	612	1 360	1 360
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	729	40	1 162	102
5 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	50		50	
6 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	44	44	118	118
TOTAL	87 594	35 534	83 362	33 833
EXCÉDENT OU DÉFICIT	2 415	1 523	- 1 173	948

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2021		EXERCICE 2020	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	1 464	1 464	1 858	1 858
Bénévolat				
Prestations en nature	1 452	1 452	1 795	1 795
Dons en nature	12	12	63	63
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3 - Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	1 464	1 464	1 858	1 858
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	1 464	1 464	1 858	1 858
Réalisées en France	1 464	1 464	1 858	1 858
Réalisées à l'étranger				
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement				
TOTAL	1 464	1 464	1 858	1 858

Conformément à l'article 432-09 du règlement ANC n° 2018-06, voici ci-dessous la ventilation des produits affectés et non affectés :

SOS VILLAGES D'ENFANTS (en K€)	2021	2020
Dons manuels non affectés	21 594	20 739
Dons manuels affectés	292	83
Total des dons manuels	21 886	20 822
Mécénats non affectés	880	580
Mécénats affectés	1 141	1 555
Total des mécénats	2 021	2 135

7.2. NOTE ANNEXE AU CER (OU COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC)

Le compte de résultat par origine et destination (ou CROD) alimente le compte d'emploi des ressources (ou CER) pour les flux de l'exercice, aussi bien les emplois par destination que les ressources par origine.

1. Détermination de l'excédent/déficit de la générosité du public

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public reprend :

- Dans la colonne « Ressources par origine » : les ressources de l'exercice en lien avec la générosité du public. Il s'agit donc des ressources mentionnées dans la colonne « Dont générosité du public » du compte de résultat par origine et destination ;

- Dans la colonne « Emplois par destination » : les charges financées par les produits liés à la générosité du public relatives aux missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement, dotations aux provisions et dépréciations, reports en fonds dédiés de l'exercice, telles qu'elles figurent dans la colonne « Dont générosité du public » du compte de résultat par origine et destination.

L'excédent de la générosité du public s'élève à 1 523 k€ à la clôture de l'exercice 2021, contre 948 k€ à la clôture de l'exercice 2020.

2. Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)

Les réserves affectées de l'exercice 2020, restant à consommer au 01/01/2021 pour 1085 k€, ont été intégrées dans le CER (part. 2 sur 2), venant ainsi corriger le montant de 84 k€ afférent au total des ressources reportées liées à la générosité du public au 01/01/2021 pour un montant de 1 001 k€ (soit 1 085 k€ - 84 k€).

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES PART. 2 SUR 2	2021	2020
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	84	2 215
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 523	948
(+) Retraitement des réserves affectées de 2020 au 01/01/2021	1 001	
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 1 289	- 3 079
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	1 319	84

Les ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice pour un montant de 1 319 k€ correspondent :

- aux réserves affectées de l'exercice 2020 non encore consommées au 31/12/2021 pour un montant total de 641 k€ (réserves approuvées par l'Assemblée générale du 17/06/2021) ;

- et aux réserves à affecter de l'exercice 2021, afférentes à des produits liés à la générosité du public, orientées et non encore consommées au 31/12/2021 pour un montant total de 678 k€ (affectation proposée par le Conseil d'administration du 10/05/2022).

7.2. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	27 151	26 309	1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	36 888	34 448
1.1 Réalisées en France	4 345	6 441	1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	4 342	6 086	1.2 Dons, legs et mécénats	36 887	34 447
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	4	355	- Dons manuels	21 886	20 822
1.2 Réalisées à l'étranger	22 806	19 868	- Legs, donations et assurances-vie	12 980	11 491
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats	2 021	2 135
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes à l'étranger	22 806	19 868	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	1	1
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	7 688	5 945			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	7 688	5 945			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	612	1 360			
TOTAL DES EMPLOIS	35 451	33 613	TOTAL DES RESSOURCES	36 888	34 448
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	40	102	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	10	186
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	44	118	3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	159	148
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	1 523	948	DEFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	37 056	34 781	TOTAL	37 056	34 781

	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	84	2 215
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 523	948
(+) Retraitement des réserves affectées de 2020 au 01/01/2021	1 001	
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 1 289	- 3 079
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	1 319	84

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC (en k€)	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice	326	371
Utilisation	- 168	- 163
Report	53	118
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice	211	326



ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

SOS Villages d'Enfants

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association SOS Villages d'Enfants,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOS Villages d'Enfants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

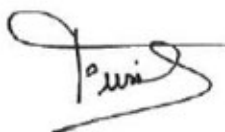
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 1^{er} juin 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Joël Fusil

« TOUS LES MOMENTS QUI FONT
UNE VRAIE VIE D'ENFANT »



Pour que frères et sœurs partagent
la même enfance - www.sosve.org